

**COLLEGE TECHNIQUE MWAPUSUKENI
C.T.M.
ECOLE CATHOLIQUE PRIVEE
14726, Avenue KARAVIA,
Commune ANNEXE / LUBUMBASHI
e.mail : ct.mwapusukeni@jesuits.net
web : www.ctmwapusukeni.net**



**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
R.O.I.**

**ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
SEPTEMBRE 2016**

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I.)

I. PRINCIPES DE BASE

1. Le Collège Technique Mwapusukeni, en sigle C.T.M., est une école catholique privée appartenant à l'ASBL « Pères de la Compagnie de Jésus au Congo ».
2. Le C.T.M. a été créé à l'initiative du couple Carine et Moïse Katumbi et qui en a fait don à la Compagnie de Jésus (Jésuites) pour la formation intégrale des jeunes Techniciens au service du développement de la Province du Katanga et de la République Démocratique du Congo.
3. La dénomination « Mwapusukeni » provient de la langue Bemba, une des langues parlées dans la Province du Katanga. C'est un substantif tiré du verbe « Ukupusuka » qui veut dire : « échapper à un danger ». Mwapusukeni est donc une formule adressée à quelqu'un qui vient d'échapper à une situation malheureuse; quelqu'un qui vient d'être tiré ou sauvé des eaux. De là à l'appliquer à l'étymologie de nom du grand prophète Moïse (Ex 2, 10), il n'y a qu'un pas ! Bien plus, qu'un collège à vocation technique porte ce nom de Mwapusukeni est à la fois un défi et un programme : une institution éducative qui engendrera les élèves pour la vie. Par la maîtrise de la technique, le récipiendaire ainsi formé aura appris à gagner sa vie et contribuera également au développement de la Province du Katanga et de la RD Congo.
4. Notre devise est : ***TOUJOURS VISER L'EXCELLENCE.***
5. Logo et Écusson :

Couleurs :

La couleur de base est le cuivre doré : quoi de plus significatif de la « province cuprifère » du Katanga ? Jésus (IHS) est la lumière (couleur blanche) qui y guide notre mission éducative.

Symboles :

- **Une toiture stylisée**, qui couvre une clé plate et un marteau croisés, symbolise la formation technique dispensée au Collège.
 - **Jésus (IHS : Ιησους)** règne au-dessus de tout. Cet écusson de la Compagnie de Jésus (Jésuites) qui surplombe la structure est l'expression du leadership jésuite sur le Collège.
 - **Le « Collège Technique Mwapusukeni »** (CTM).
 - Sa devise est « **Semper ad excellentiam consequendam** » : c'est-à-dire : « **Toujours viser l'excellence** »
6. « Former la jeunesse, c'est rénover le monde »¹.
 7. « L'éducation est aussi importante aujourd'hui, si pas plus : elle est un processus pour obtenir des hommes qui oeuvrent en vue d'une véritable liberté intérieure orientée vers le service. Éduquer c'est coopérer à l'œuvre de Dieu pour former *des hommes et des Femmes pour et avec les autres*, conscients d'eux-mêmes et du monde, engagés dans la transformation vers une société fraternelle et juste »².
 8. « Notre éducation doit être pour tous, sans distinction. Il ne peut en être autrement, parce que l'apostolat de l'éducation, comme tout apostolat de la Compagnie de Jésus, porte la marque ignatienne indélébile de l'universalité »³.
 9. « Quelles que soient les caractéristiques d'un établissement d'enseignement secondaire de la Compagnie, un trait doit être commun à tous : **l'excellence**. Cette excellence consiste en cela que nos élèves, hommes et femmes aux principes droits et bien assimilés, soient en même temps des hommes et des

¹ P. Jauna de Boficacion sj, 1538-1606.

² Les collèges jésuites. Vision et pratiques éducatives en République Démocratique du Congo, p. 25.

³ idem.

femmes ouverts aux signes des temps, à la culture et aux problèmes de leur entourage, et des hommes et des femmes-pour-les autres »¹.

10. « Nous visons à former des leaders dans le service, à l'imitation du Christ Jésus, des hommes et des femmes compétents, consciencieux et passionnés d'engagement. »²
11. « Le diplômé d'une école jésuite est quelqu'un qui est bien formé, intellectuellement compétent, ouvert à la croissance, religieux, affectueux et engagé à agir pour la justice dans un généreux service du peuple de Dieu »³.
12. « L'Afrique ne peut plus se permettre de perpétuer son double héritage colonial et féodal en conservant les systèmes et les structures d'éducation du passé sans se soucier de la mutation des autres pays de la planète en des économies industrielles technologiquement avancées. »⁴
13. « Le collège peut et doit jouer aussi le rôle de catalyseur pour unir parents et enfants. L'un des problèmes de notre temps est la précarité de la famille : faiblesse du lien conjugal mais aussi distance et séparation des enfants par rapport à leurs parents. Le collège est un lieu de choix pour la rencontre et la convergence des intérêts dans l'enfant lui-même. Il est important que les familles soient en contact avec le collège, participent à sa vie, collaborent à ses activités culturelles, sociales, parascolaires, etc. »⁵

¹ idem.

² P. Peter-Hans Kolvenbach sj, Supérieur Général de la Compagnie de Jésus (1983-2005).

³ Idem.

⁴ Fay Chung, « *L'éducation : un trésor est caché dedans* » in Rapport à l'UNESCO 1996, éd. Odile Jacob.

⁵ Pedro Arrupe, « Nos collège : Aujourd'hui et demain » Allocution prononcée le 13 septembre 1980, in *Eduquer aujourd'hui et demain selon la*

II. POINTS FONDAMENTAUX

14. **L'esprit chrétien** : la formation chrétienne demande une unité de vue entre la famille et le collège. Si un élève est sous l'emprise d'un groupe opposé à l'Église catholique et fait du prosélytisme, il n'a pas sa place ici.
15. **La règle du français et de l'anglais** : En République Démocratique du Congo, le français est la langue de l'enseignement et la première langue d'accès à la technologie et à la culture moderne. Il importe que les élèves le maîtrisent. Au collège, ils s'expriment donc uniquement en français et/ou en anglais. Celui qui n'accepte pas cette règle n'a pas sa place au collège Mwapusukeni.
16. **L'idéal d'excellence** : Pour préparer les jeunes à un service compétent, il faut des cours rigoureux et ordonnés. En classe, le professeur veille à ce que tous participent, en bonne discipline. Il punit les fautifs de manière proportionnée. Toute punition corporelle et/ou humiliante est proscrite. S'il est débordé, il les envoie au Bureau de Discipline. Jamais il n'exclut un (e) élève de son cours.
17. **La ponctualité** : Afin d'être performant, il faut avant tout démarrer au jour dit, et à l'heure prévue. Pour former nos élèves à la ponctualité, chaque membre de l'équipe éducative devra se montrer modèle en matière de ponctualité.
18. **La mixité scolaire** : En régime mixte, l'entente et la bonne marche des études demandent une réserve suffisante et un respect mutuel. En cette matière, toute la communauté éducative devrait s'inspirer du modèle des relations entretenues dans une famille biologique. Si un garçon et une fille recherchent le copinage, ils seront rappelés à l'ordre en présence des parents et/ou du tuteur.

Pédagogie des Jésuites, n°22, p.26. (Le Père Arrupe était Supérieur Général de la Compagnie de Jésus de 1965 à 1983).

19. **L'esprit fraternel** : Le savoir-vivre chrétien nous guidera en tout ; on évitera absolument injures et brutalités. L'estime mutuelle aidera éducateurs et élèves à donner chaque jour le meilleur d'eux-mêmes.
20. **L'esprit de gratuité et de service**: Les Collégiens et Collégiennes aiment les sports, le théâtre, toute activité parascolaire profitable. L'élève qui participe à ce genre d'activités sera ponctuel et n'y recherchera pas une source de profit en nature ou en argent. Il devra se convaincre que ces activités participent beaucoup à sa propre formation. Le Collège soutient et encourage l'esprit de service au profit de tous : petits travaux et autres offices.
21. **L'uniforme scolaire** : Celui-ci demeure le bleu blanc pour tous les élèves des écoles du système éducatif national, aussi bien publiques que privées agréées et à tous les niveaux : maternel, primaire, secondaire général, secondaire technique et professionnel. Les écoles sont toutefois autorisées à instaurer les signes distinctifs qui leur sont propres sous forme d'écussons. Mais en revanche, il leur est strictement interdit d'en imposer un autre type que le bleu blanc. Le port de l'uniforme à l'école est obligatoire, et pour rappel les normes suivantes restent de stricte application : Pour le cycle secondaire : pantalon bleu et chemise blanche manches courtes pour les garçons et jupe bleue dépassant légèrement les genoux et chemise ou blouse blanche manches courtes pour les filles¹. La chemise doit être enfilée dans le pantalon ou dans la jupe.
22. **La chevelure** : Tout élève doit se présenter à l'école avec les cheveux propres, bien peignés et ne dépassant pas la hauteur de 2 mm. Concernant spécialement les filles, elles peuvent tresser les cheveux dits en étoile. Elles éviteront les perruques, postiches et chouchous. Elles éviteront de

¹ Note circulaire n° MINEPSP/CABIMIN/002/2007 du 21 juin 2007 à l'intention des Gouverneurs des Provinces.

même le port des bijoux, et des maquillages ostentatoires¹ ainsi que l'usage des vernis.

23. **Le téléphone** : Le téléphone et tout autre appareil de communication sont interdits au Collège.
24. **La propreté du et au Collège** : Nous sommes reconnaissants de recevoir et de bénéficier des infrastructures toute neuves. C'est le devoir de chacun et de chacune de veiller à toujours les maintenir en état et propres. Tout comportement contraire sera sévèrement sanctionné.
25. **Les Parents d'élèves** : Dans notre mission éducative, les parents d'élèves sont des partenaires éducatifs incontournables. Nous devons promouvoir l'étroite collaboration avec eux surtout à travers leur comité librement choisi. Au niveau du Collège, les relations avec les Parents d'élèves individuellement et/ou collectivement relèvent de la Direction scolaire.
26. **Les frais scolaires** : Les frais scolaires sont à payer mensuellement entre le 20 et le 30. Au-delà de cette période, le Collège se verra dans l'obligation de retourner les élèves non en ordre à la maison.
27. **Les punitions** systématiques pendant les heures des cours sont à éviter. Une telle pratique pénalise doublement l'élève. Excepté des cas graves à apprécier par le Directeur de Discipline.
28. **Le préceptorat** : Assurer des cours particuliers à des élèves du Collège sans l'assentiment du Directeur des Études ou du Conseiller pédagogique et une autorisation écrite du Préfet, Chef d'Établissement n'est pas permis.

III. DISPOSITIONS PRATIQUES

29. Les activités de la journée débutent par le rassemblement dans le hall d'entrée.

¹ Idem.

30. Deux coups de sifflet ou de sonnerie réglementent ce moment : le premier invite à se diriger vers le lieu de rassemblement et à former des rangs esthétiquement beaux selon les classes; le second instaure le silence.
31. Exécution de l'hymne national ; communications éventuelles de la Direction du Collège ; prière.
32. Chaque classe se dirige en silence vers la salle des cours sous la responsabilité du professeur désigné à l'horaire.
33. La classe dont le professeur est absent ou en retard attend sur place les dispositions du Directeur des Études ou de Celui de Discipline.
34. A la fin des cours du jour, pour des raisons de sécurité, la sortie des élèves se fait exclusivement par la porte latérale-Est donnant sur l'avenue Kibwe Pampala.

IV. HORAIRES DES COURS

35. Cours-Études-Activités parascolaires

	Début	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	(Me, Sa)
1 ^e h	7h30	1	7	13	19	25	31	7h30
2 ^e h	8h20	2	8	14	20	26	32	8h15
3 ^e h	9h10	3	9	15	21	27	33	9h00
	10h00	RECRÉATION						9h45
4 ^e h	10h20	4	10	16	22	28	34	10h00
5 ^e	11h10	5	11	17	23	29	35	10h45
6 ^e h	12h00	6	12	18	24	30	36	11h30
	12h50	FIN DE LA MATINÉE						12h15
	13h30	Étude accompagnée*			Étude accompagnée		Parascol.	
	15h00	FIN DE L'APRES-MIDI						

* Par des professeurs à tour de rôle. A partir de la 3^{ème}, l'étude alternera certains jours avec les travaux pratiques en ateliers.

V. SYSTÈME DE COTATION

36. EN APPLICATION

MENTION		%	JUSTIFICATION
E	Excellent	70-100	Il encourage les autres et les entraîne à exceller.
TB	Très bien	60-69	Avec plus de 3 échecs, la note est B.
B	Bien	55-59	Avec plus de 3 échecs, la note est AB
AB	Assez bien	50-54	Avec plus de 3 échecs, la note est Mé
ME	Médiocre	40-49	Cas de paresse, négligence ou mauvaise foi. Avec plus de 5 échecs, la note Ma
MA	Mauvais	0-39	

37. EN CONDUITE

MENTION		JUSTIFICATION
E	Excellent	Jusqu'à - 10
TB	Très bien	De -11 à -20
B	Bien	De -21 à -30
AB	Assez bien	De -31 à -40
ME	Médiocre	De -41 à -50
MA	Mauvais	Au delà- de -51

VI. RÉGIME DISCIPLINAIRE : ÉNONCIATIONS ET SANCTIONS

38. Tricherie ou tentative de tricherie durant les évaluations :

- *ME en conduite.*

39. En cas de récidive au cours de la même période :

- *Exclusion temporaire : 3 jours*

40. Refus net d'obéir, mépris de l'autorité, insolence caractérisée : -15pts

- *Convocation des parents/tuteur et exclusion temporaire : 3 jours.*
41. La pluie ne peut constituer un motif d'absence ou de grand retard.
 42. Absence ou retards répétés aux cours et à l'étude :
 - *Convocation des parents ou du tuteur.*
 43. Retards répétés le matin en début des activités scolaires de la journée :
 - *Information aux parents et renvoi à la maison pour la journée.*
 44. Bagarre avec coups et/ou blessure dans l'enceinte du Collège : -40pts
 - *Exclusion de 8 jours ou définitive, selon la gravité du cas.*
 45. Cas de vol établi, d'objet de condisciple ou d'objet de l'école :
 - *Une seule sanction, l'exclusion définitive.*
 46. Uniforme incorrect ; habillement ou coiffure fantaisistes : - 5 pts
 - *Renvoi à la maison pour se changer /retenue¹ :*
 - *Cas de récidive : confiscation de la chemise et renvoi à la maison pour la journée.*
 47. S'exprimer dans une autre langue que le français ou l'anglais : -5pts
 - *Retenue en cas de récidive.*
 48. Venir aux cours sans les objets classiques requis :-5pts
 - *Envoi au Bureau de Discipline pour une mesure appropriée.*
 49. Cas de mensonge grave et/ou usage de faux : - 15pts
 - *Punition adaptée jusqu'à l'exclusion temporaire de 3 jours.*
 50. Menaces, injures, provocation : - 10 pts
 - *Punition adaptée*

¹ Retenue : mercredi et/ou samedi après-midi.

51. Comportement indécent ; non-respect mutuel ; provocation dans le contexte de la mixité : -10 pts
 - *Convocation des parents/tuteur suivi d'une exclusion temporaire de 3 jours.*
52. Détérioration des biens par mauvaise volonté ou négligence : -10 pts
 - *Dédommagement (qui casse ou abîme paie).*
53. Graffiti sur un banc, au mur ou dans un manuel : -10 pts
 - *Réparation et/ou remplacement de l'objet détérioré.*
54. Retard de plus d'un jour au retour d'un congé de détente ou de petites vacances sans raison :-10pts
 - *Convocation des parents/tuteur, suivie d'une exclusion temporaire : 3 jours*
55. Absence à l'office pour lequel on a été désigné : -5pts
 - *Exécution de l'office pendant au moins 3 jours consécutifs.*
56. Absence à une retenue : -20pts
 - *Convocation des parents/tuteur et exclusion temporaire :3 jours*
57. Promenade pendant les cours : -10 pts
 - *Retenue.*
58. Sortie de la classe, d'une étude sans permission : -5pts
 - *Retenue.*
59. Manger ou chiquer en classe ou même dans les rangs : -5pts
 - *Punition.*
60. Entrer en classe avant 7h25 ou y rester durant les temps de récréation : -5 pts
 - *Punition*
61. Faire montre de paresse en prenant peu ou pas de notes : -5 pts
 - *Punition.*
62. Chahut ou grondement de groupe au rassemblement ou en classe :-5pts
 - *Retenue pour tout le groupe fautif.*
63. Abus de pouvoir d'un élève dans la charge à lui confiée :

- *Avertissement ; et destitution en cas de récidive.*
64. Jeter les sachets (ordures) dans la cour : -5pts
- *Ramassage de l'objet jeté pour la poubelle.*
65. Tout objet confisqué, excepté téléphone et autre appareil de communication, dans le cadre du présent Règlement d'Ordre Intérieur ne sera rendu qu'à la fin de l'année scolaire (dernier jour des examens du second semestre). Si un (e) élève dont un objet a été confisqué est renvoyé (e) en cours d'année scolaire, il le lui sera rendu au moment où il quitte définitivement le Collège.

VII. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ATELIERS

66. Le professeur dont le groupe d'élèves doit être dans un atelier est responsable de la sécurité, du respect des matériaux et de la discipline pendant toute la durée des séances.
67. L'accès aux ateliers est interdit aux élèves non accompagnés par un professeur.
68. Le travail sur machine est interdit en dehors de la présence d'un professeur.
69. Chaque élève veillera au respect des matériaux et du matériel lui fournis.
70. Les portes d'accès (portes de sortie) doivent, en permanence, être dégagées de tout objet.
71. Les déplacements dans l'atelier doivent se justifier par le travail que l'on effectue, et ne pas entraîner de bavardages avec les condisciples.
72. Il est strictement interdit de boire, de manger et de fumer dans les ateliers.
73. Pour quelques motifs que ce soit, l'élève ne peut quitter l'atelier sans autorisation.
74. Les déplacements aux vestiaires et aux lavoirs (lavabos) se font en groupe et sous la direction du professeur.
75. Les effets personnels seront rangés avec ordre dans les armoires prévues et celles-ci seront verrouillées.

76. Conserver un ordre permanent dans le rangement des pièces, outils et instruments de mesure.
77. Toute remise en marche de machines après un dépannage ou réglage délicat se fera après contrôle du professeur.
78. Il est strictement interdit d'abandonner une machine en fonctionnement.
79. Le nettoyage et le rangement de son poste de travail se feront en fin de séance.

VIII. TENUE DE TRAVAIL DANS LES ATELIERS

80. Le port des babouches est strictement interdit dans les ateliers.
81. La salopette ou le cache-poussière (de préférence non synthétique) doit être propre, ajustée, et ne présenter aucun élément flottant.
82. Le port de pendentifs, chaînettes, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, écharpes et couvre-chefs ou tout autre accessoire pouvant amplifier le risque d'accident est interdit.
83. Le port de lunettes de sécurité est obligatoire dans tout atelier où des projections de matière se produisent.

IX. CODE DE BONNE CONDUITE

Un (e) élève bien élevé (e), poli (e) et bien éduqué (e) :

A. PAR SES PAROLES

1. Salue toujours le (la) premier (ère) en employant une formule propre quand il (elle) croise une personne pour la première fois de la journée :
 - a. Un (e) ami (e) :
 - Bonjour Jean (Lucie)
 - Salut...
 - b. Une autorité :

- Bonjour Monsieur (Madame) + Titre ou nom.
 - Bonjour Père (Sœur, Frère) + Titre ou nom.
- c. Un (e) aîné (e) :
- Bonjour grand frère (grande sœur) ou Dada + nom (ou même sans nom)
 - Bonjour Monsieur, Mademoiselle
- d. Un (e) parent (e) :
- Bonjour Papa, Maman
2. Ne tends pas la main le (la) premier (ère) pour saluer une autorité.
 3. Ne tutoie pas une autorité ou un inconnu.
 4. Parle sans rien en bouche, ni doigts dans les narines.
 5. Dis merci à tout le monde chaque fois qu'un service lui est rendu.
 6. Présente des excuses chaque fois qu'il (elle) est en tort ou s'est trompé (e) à :
 - a. Un (e) ami (e) ou un (e) parent (e) :
 - Excuse-moi Jean (Lucie) ou papa, maman, s'il te plaît.
 - Pardonne-moi ..., s'il te plaît.
 - Je te demande pardon...
 - b. Une autorité :
 - Excusez-moi + titre, s'il vous plaît.
 - Pardonnez-moi + titre, s'il vous plaît.
 - Je voudrais vous présenter mes excuses, s'il vous plaît.
 7. Emploie une formule propre avant de prendre la parole :
 - S'il vous plaît !
 - Permettez-moi de ...
 - Je voudrais....

B. PAR SES ATTITUDES :

8. Se lève quand une autorité passe pour la première fois, en signe de respect et de salutation.
9. Respecte les biens communs

10. Veille à la propreté du lieu commun (classe, toilettes, cour etc.). Ne jette pas des papiers partout.
11. Cède la place assise à une autorité, un (e) aîné (e), un ami (e) malade ou handicapé (e).
12. Frappe doucement à la porte, attend qu'on lui réponde de l'intérieur ou qu'on l'invite à entrer.
13. Ne s'assied jamais sur une chaise chez autrui sans y avoir d'abord été invité(e).
14. Ne regarde pas à travers la fenêtre d'un bureau ou d'une chambre.
15. Contrôle bien sa tenue avant de sortir.
16. Ne s'étire pas, ne baille pas à gorge déployée, ni n'éternue de façon ostentatoire en public (en classe et partout).
17. Ne crache ni ne se mouche pas partout (sur le pavement ou la pelouse)

JE SUIS FIER (E) PARCE QUE JE SUIS BIEN ÉDUQUÉ (E) !

X. DISPOSITION FINALE

Les dispositions ne figurant pas dans le présent Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) restent l'apanage de la Direction du Collège et du Conseil de Discipline.

Nos contacts :

Secrétariat	Discipline
084 412 77 80	085 855 89 36
097 541 29 90	081 532 81 59

Fait à Lubumbashi, le 01 septembre 2016